

Ville de
Léon

Magazine d'informations municipales

**HORS
SERIE**

Les Grands Travaux



MAI 2022

Sommaire

Directeur de la publication : Jean MORA

Conception, réalisation : Mairie de Léon

Photos : Mairie de Léon, SLK Architectes

Nombre d'exemplaires : 2000 exemplaires
Dépôt légal : à parution.

La commune de Léon a fait le choix d'une communication éco responsable. Ce magazine a été réalisé par une imprimerie certifiée PEFC (système international garantissant une gestion durable des forêts et imprim'vert).



P. 4

Où en est-on ?

P. 6

Requalifier et embellir

P. 10

Circuler en toute sécurité

P. 12

Phasage

P. 14

En quelques chiffres

P. 16

Un projet d'ensemble

P. 19

Libre expression



Le mot du maire



Léonnaises, Léonnais,

J'ai voulu un numéro spécial du bulletin municipal pour vous expliquer les grands travaux que nous allons engager dans notre commune. Ces travaux commenceront

dès le mois d'octobre pour 3 années hors saison estivale. Ils vont vous apporter des désagréments, vous allez sûrement râler à certains moments mais au printemps 2025, Léon aura un « nouveau look » et lors de l'inauguration de la place de l'Église nous pourrons en discuter autour d'un verre.

L'avenue du lac, artère importante pour notre commune sera entièrement refaite et surtout sécurisée avec une voie verte où piétons et cyclistes pourront circuler sans avoir peur des véhicules. La route du Puntaou sera reprofilée et des chicanes de ralentissement seront installées.

Les bâtiments de l'école, la cour et le centre de loisirs seront refaits et mis aux normes. Les travaux seront découpés en tranches et dureront 1 an et demi. Nous travaillons avec les enseignants pour que nos enfants soient le moins perturbés. Ces bâtiments et la cour ont plus de 50 ans. Il est urgent de les rénover.

Enfin, le projet qui me tient tant à cœur de sécurisation et d'embellissement du centre bourg commencera en octobre et sera réalisé en 3 tranches, jusqu'au printemps 2025. La première concernera la place de la Poste, les rues de la

Poste et de la Carreyre avec raccordement de l'avenue des Alouettes au rond-point de la route de Castets. C'est désormais possible grâce au Président du département, Xavier Fortinon, qui a accepté la mise à disposition du terrain. Je souhaite ici l'en remercier, ainsi que sa vice-présidente, Muriel Lagorce.

La deuxième tranche concernera la rue des Écoles et le rond-point de l'avenue du Lac et la troisième sera la place de l'Église et la Grand'rue.

Le sens de circulation de notre village sera modifié avec surtout la mise en sens unique de la Grand'rue. Le centre bourg sera alors entièrement sécurisé avec des trottoirs dignes de ce nom, les camions ne se croiseront plus et la circulation sera apaisée. Nous pourrons enfin nous promener dans notre village en toute sérénité !

Pour chaque tranche du projet, j'organiserai en amont une réunion avec les riverains pour expliquer la nature des travaux et les délais de réalisation. Je pourrai ainsi écouter vos réflexions et recueillir vos attentes et vos demandes.

J'espère que vous serez conciliants avec les entreprises qui réaliseront ces travaux, je leur demanderai d'être à votre écoute.

Votre Maire
Jean MORA



Où en est-on ?

Dès 2018, la Commune engage les premières actions de développement et d'aménagement du centre bourg avec la requalification de l'avenue du Marensin. Ainsi, l'avenue est à la fois sécurisée et embellie avec :

- des réseaux entièrement refaits (électricité, assainissement, eaux pluviales, fibre optique et téléphonie),
- une emprise de chaussée plus large et une vitesse limitée à 30 km/h,
- un tourne à gauche allongé au niveau de l'entrée du supermarché afin de diminuer la file d'attente en venant du Nord,
- des passages piétons supplémentaires,
- des trottoirs sécurisés dont un entièrement adapté aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite),
- un mini rond-point surélevé afin de marquer l'entrée du village et de la zone 30,
- Une esthétique de qualité avec la suppression des câbles par l'enfouissement des réseaux et une alternance du minéral et des espaces verts fleuris.

En parallèle, un nouveau sens de circulation est mis en place pour les poids-lourds afin qu'ils ne circulent plus sur la rue de la Poste ou sur l'avenue Loys Labèque afin de sécuriser davantage le bourg.





À partir de 2019, la réhabilitation et l'aménagement de la Place de l'Abbé Dulong permettent de requalifier l'image du centre bourg en affirmant la place prépondérante des piétons et des vélos. Les travaux prennent en compte la saisonnalité de la commune en :

- intégrant les espaces des terrasses des commerces pour une image plus qualitative de la place,
- adaptant les espaces aux événements festifs de la commune,
- maintenant l'offre de stationnement à proximité des services et des commerces.

En 2021, la commune décide la reprise des études afin d'élargir le périmètre des travaux à l'ensemble de la voirie reliant le cœur du bourg aux ronds-points sur la rocade au Sud.

En quelques chiffres

Avenue du Marensin

320 mètres linéaire
680 000 € HT
de travaux

Subventions et participations :
460 000 € (66%)
(État, Département, Sydec, Carrefour)

Commune de Léon :
220 000 € (33%)

Place de l'Abbe Dulong

3000 m2 de surface
485 000 € HT
de travaux

Subventions et participations :
295 000 € (60%)
(État, Département, Sydec, Europe)

Commune de Léon :
190 000 € (40%)

Requalifier et embellir

Centre bourg - Vue depuis le parvis du Centre Culturel



L'enjeu principal du projet de requalification des espaces publics du centre bourg de Léon est de sécuriser et d'embellir le village. Ces travaux sont élaborés dans la continuité des principes d'aménagement de l'avenue du Marensin et de la place de l'Abbé Dulong.

Le but est d'offrir des lieux polyvalents apportant aux habitants un cadre fonctionnel, sécurisé et agréable hors saison et permettant l'accueil des visiteurs estivaux dans l'esprit du savoir-vivre landais pendant la saison.

L'aménagement du cœur du bourg est un enjeu majeur du projet avec la création d'une centralité piétonne et une polyvalence des espaces publics. Les pratiques existantes vont évoluer en mettant le piéton au centre des activités et en pacifiant les circulations motorisées.

Le partage est le maître mot ; ainsi, la place piétonne accueille le marché quotidien, puis permet le stationnement et reste compatible avec les espaces de promenade et de déambulation.



Le projet de la place de l'Église identifie un axe fort de la composition reliant le parvis du Centre Culturel au parvis de l'Église. Cet espace donnera la priorité aux piétons et sera accessible à tous les usagers.



Centre bourg - Vue de nuit depuis la place de l'Église



Parole d'élus ”



François CORDOBES

Adjoint au maire et Vice-président de la Commission
Urbanisme, travaux et voirie

Léon est une commune attractive et animée été comme hiver parce que nous avons su maintenir les commerces et développer les activités culturelles et la vie associative. Mais les espaces publics ne sont plus adaptés. A partir du plan de référence établi en 2016, nous avons d'abord rénové l'avenue du Marensin et la place de l'Abbé Dulong. Aujourd'hui, nous lançons l'aménagement du Centre-bourg, avec la volonté de maintenir les flux qui participent à l'attractivité, tout en apportant une sécurité aux piétons et aux vélos par des aménagements spécifiques. Nous faisons le choix du partage de l'espace public, en n'excluant personne mais en réglementant l'usage.





D'un point de vue paysager, les espaces seront hiérarchisés et harmonisés, les matériaux utilisés donnant une lecture claire des lieux. Si l'espace public sera embelli et modernisé, la volonté est de conserver l'authenticité qui participe à l'identité de la commune. Le dénivelé des places et le choix des matériaux (béton couleur sable, structure imitation bois vieilli, etc)

rappellent la symbolique des dunes. Le mobilier intégré et ombragé fera référence aux transats permettant une diversité des pratiques estivales quotidiennes : détente, lecture, etc.

Circuler en toute sécurité

La gestion des circulations est l'axe fondateur du projet ; il doit permettre des cheminements apaisés et sécurisés.

Quatre types d'espaces seront organisés :

- La voirie « zone 30 » : Grand'Rue, rue des Écoles (tronçon Nord en double sens), rue de la Poste, avenue Loys Labèque, avenue de l'Océan, rue de la Carreyre et avenue des Alouettes ;
- La voirie « zone de rencontre » : rue du Monument aux Morts, rue Fernand Duboscq et rue des Écoles (tronçon Sud en sens unique) ;
- Les parkings : place de l'Abbé Dulong, de Vagos (la Huchette) et de la Laïcité ;
- Le centre bourg : place de l'Église, place Jean-Baptiste Courtiau, parvis de la Mairie.

Point fondamental du projet, les poids lourds ne se croiseront plus au centre bourg. Le Conseil Départemental a donné son accord concernant la zone réservée entre le rond-point de Castets et l'avenue des Alouettes, permettant un itinéraire différent pour les camions qui traversent le village : par l'avenue de l'Océan et la Grand'Rue en sens Sud/Nord, par la rue des Écoles, Carreyre et l'avenue des Alouettes en sens Nord/Sud. Comme l'a démontré le plan de référence, le problème n'est pas le nombre de poids-lourds qui passent dans le bourg, mais leur croisement sur des voies étroites.


La mise en sens unique de certaines rues ou portions de rues (détails sur le plan ci-contre)


sécurisera les cheminements des piétons et des cyclistes. Les voies seront adaptées, les trottoirs élargis et chaque usager disposera d'espaces apaisés. Sur la « zone 30 », la vitesse des véhicules limitée à 30 km/h permettra de diminuer les pollutions atmosphériques et sonores, tout en améliorant la sécurité routière. Dans les zones de rencontre, la vitesse sera limitée à 20 km/h, le même espace sera partagé par tous les usagers, avec une hiérarchisation : le piéton est prioritaire sur le vélo, lui-même prioritaire sur le véhicule, etc.


Cet aménagement global est pensé sur le principe du partage de l'espace public. Tous les usagers peuvent circuler dans le village, mais en respectant chacun les contraintes particulières liées à son statut ou son type de véhicule.

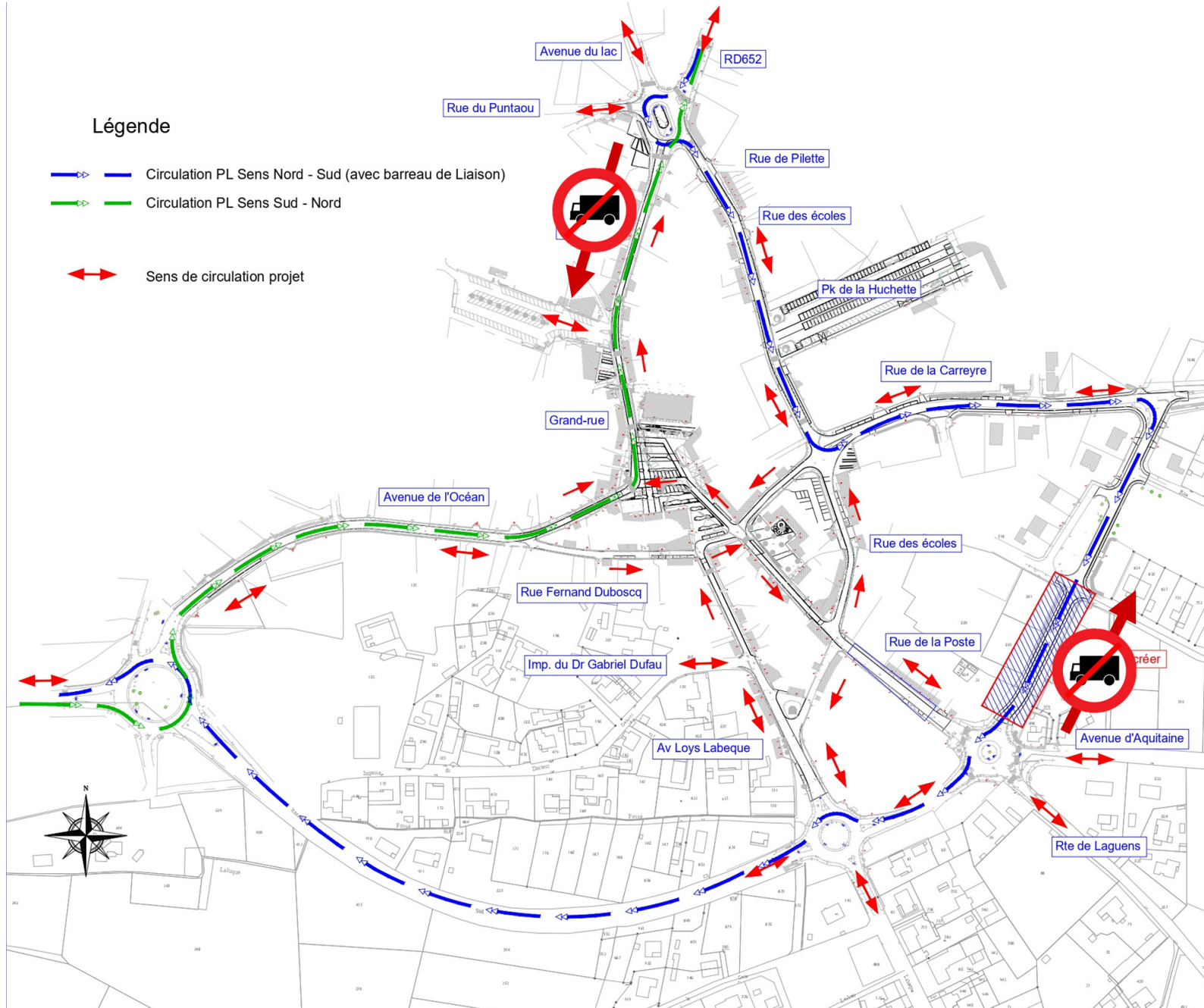


Légende

 Circulation PL Sens Nord - Sud (avec barreau de Liaison)

 Circulation PL Sens Sud - Nord

 Sens de circulation projet




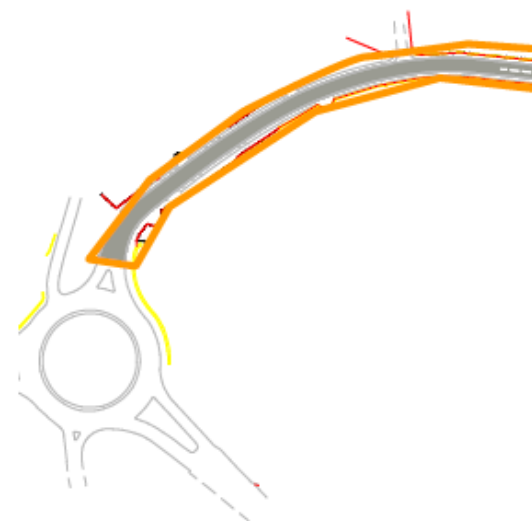
Phasage

Les travaux de requalification et de sécurisation du centre-bourg se diviseront en cinq phases, sur des périodes liées à l'activité saisonnière de la commune. Sur le mandat actuel (2020 / 2026), il est possible de réaliser 3 phases. Néanmoins, les deux dernières phases sont intégrées aux études afin de disposer d'un projet global et cohérent. Ces phases pourront alors être réalisées lors d'un prochain mandat.

- **Phase 1 (octobre 2022 - mai 2023)** : Cette phase concerne les travaux situés au niveau de l'avenue des Alouettes, la rue de la Carreyre, la rue des Écoles (de la rue de la Poste à la rue de la Carreyre), la rue de la Poste et la rue Fernand Duboscq.
- **Phase 2 (octobre 2023 - mai 2024)** : elle comprendra la rue des Écoles et le rond-point de l'avenue du Marensin.
- **Phase 3 (octobre 2024 - mai 2025)** : les travaux concerneront la Grand'Rue, la place de l'Église et la place Jean-Baptiste Courtiau.
- **Phase 4** : les travaux continueront sur l'avenue Loys Labèque et la Rue Fernand Duboscq au niveau de la Médiathèque.
- **Phase 5** : les travaux se termineront avec l'avenue de l'Océan et la place Vagos (parking de la salle de la Huchette).

Les différentes phases de travaux tiennent compte de la saisonnalité de la commune. Ils se dérouleront donc hors saison afin de ne pas altérer le bon déroulement des activités touristiques et de la circulation estivale sur le village.

	PHASE 1: 2022 - 2023
	PHASE 2: 2023 - 2024
	PHASE 3: 2024 - 2025
	PHASE 4
	PHASE 5



23
24
25

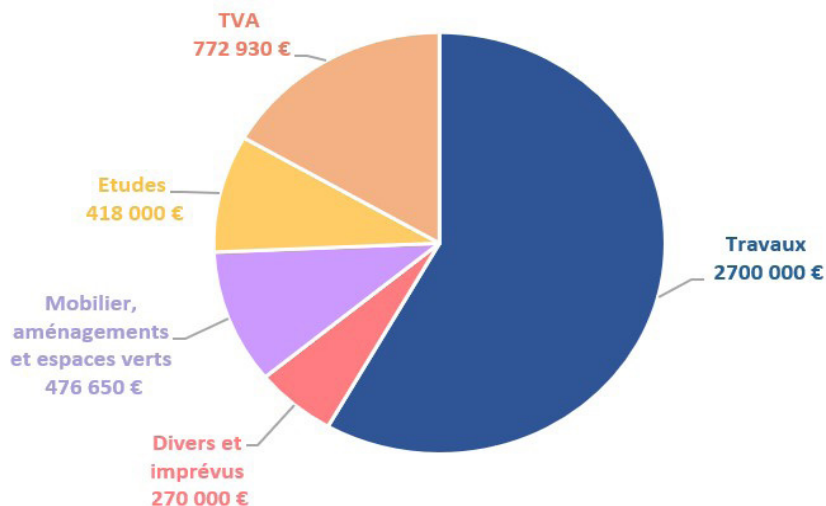


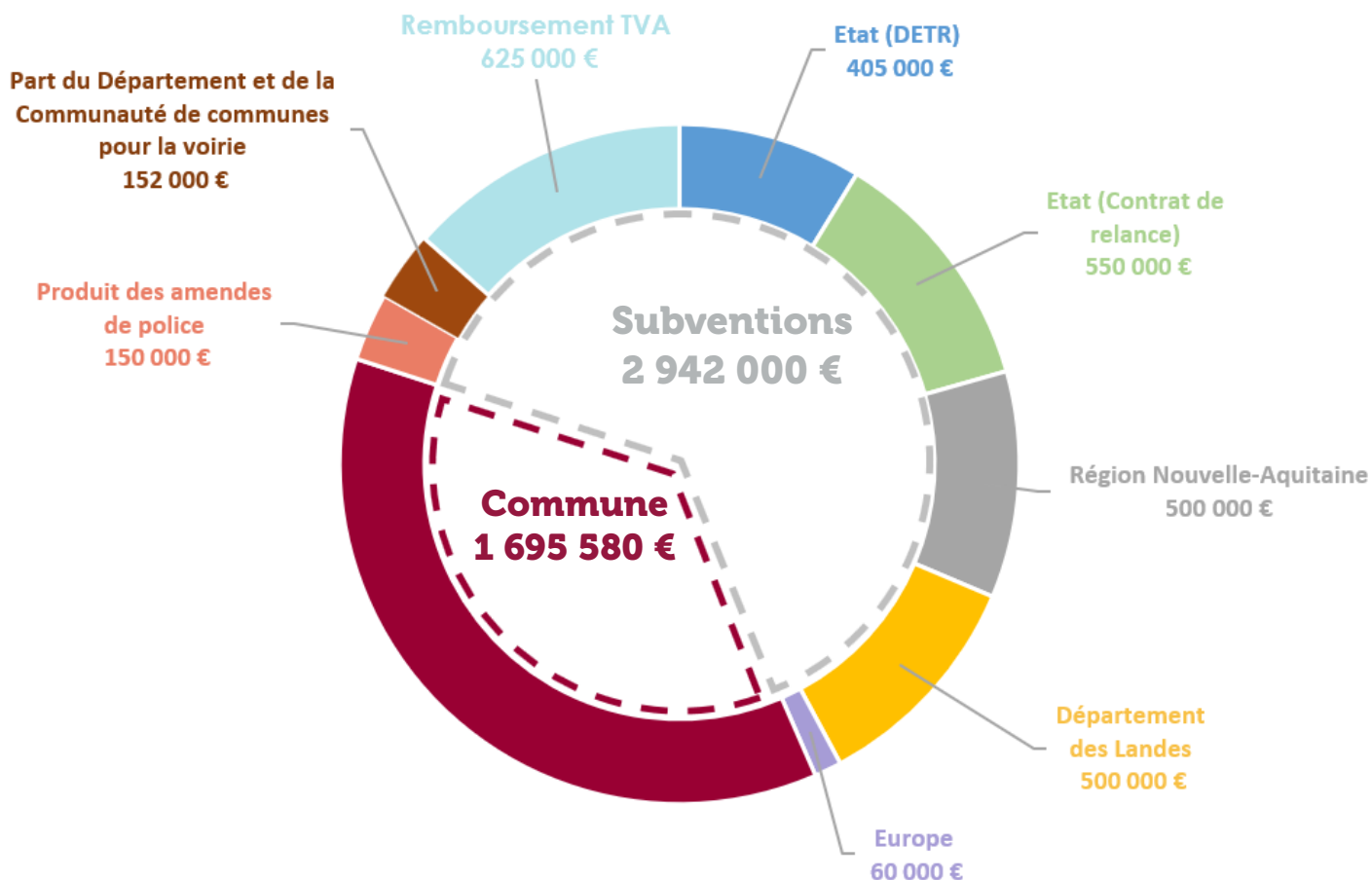
En quelques chiffres



Ces dépenses comprennent le coût des travaux, du mobilier urbain, des aménagements et des espaces verts, des diverses études nécessaires, de la TVA et de divers coûts et imprévus (à hauteur de 10% du coût total des travaux).

Elles concernent les 3 premières phases des travaux qui s'étaleront de 2022 à 2025.





Une augmentation des impôts. Pourquoi faire ?

Lors du vote du budget, le Conseil municipal a décidé de la hausse de 2 points de la taxe foncière, qui passe de 32,49 % à 34,49 %. Cette hausse génère 70 000 euros de recettes supplémentaires, qui seront affectés au remboursement d'un emprunt de 1 250 000 € sur 20 ans.

Ajoutée à ses fonds propres, cette somme permettra à la commune de financer ces grands travaux tout en maintenant les investissements du quotidien, indispensables au bon entretien des bâtiments et matériels.



Un projet d'ensemble

Les travaux de requalification du centre-bourg s'inscrivent dans un projet global de modernisation, d'embellissement et de sécurisation de notre village. C'est pourquoi, en amont ou en parallèle de ces travaux d'autres vont être réalisés pour améliorer les espaces publics. Cet aménagement d'ensemble offrira aux cyclistes, notamment les nombreux utilisateurs de la Vélodyssée, des déplacements

plus sécurisés. Les stationnements vélos seront répartis sur l'ensemble du réseau permettant les utilisations au plus près des services, commerces et restaurants.

L'objectif affiché est bien de proposer une circulation sécurisée pour les nombreux piétons et cyclistes présents lors de la saison estivale, et de favoriser hors saison les mobilités douces.

Repenser la rue des chênes-lièges

Des travaux sont en cours au niveau de la rue des Chênes-lièges et se termineront début juillet. Les réseaux sont en cours d'enfouissement et l'éclairage public va être entièrement rénové. Les réseaux d'eaux pluviales ont été repris et mis en conformité. La chaussée va être entièrement refaite par la Communauté de communes. La rue sera en sens unique (dans le sens Nord/Sud) et la vitesse y sera limitée à 30 km/h. Les cyclistes seront autorisés dans les deux sens de circulation, grâce à une bande cyclable matérialisée au sol. Des aménagements sont prévus pour créer des parkings pour les véhicules et des aires de stationnement et de détente pour les cyclistes. Ces travaux et ces modifications de circulation permettront à l'ensemble des usagers de bénéficier d'un espace modernisé, embelli et sécurisé.



Réorganiser l'avenue du Lac

L'avenue du Lac est la vitrine de Léon ; elle permet la liaison entre le centre bourg et le Lac. Elle est extrêmement fréquentée en saison pour relier le marché quotidien à la zone de loisirs et d'hébergement. Elle est appréciée des habitants hors saison pour marcher jusqu'au Lac, petit joyau de notre village. Cette avenue est aujourd'hui mal aménagée, sa largeur favorise la vitesse et les bandes cyclables ne sont pas protégées.

Cette route est une départementale ; nous avons donc travaillé avec les services du département pour la réorganiser. Nous avons proposé la réalisation d'une voie verte, de 3 mètres de large, réservée aux piétons et cyclistes, séparée de la chaussée. Cette voie verte sera positionnée sur la droite en allant vers le Lac, elle démarrera au rond-point du Marensin et ira

jusqu'au Camping. De là, et jusqu'au Lac, une zone de rencontre sera aménagée, permettant aux piétons et cyclistes d'être prioritaires sur les véhicules, dont la vitesse sera limitée à 20 km/h. Ainsi, nous permettons à tous de circuler en toute sécurité, et nous embellissons cette avenue très fortement fréquentée.

Ces travaux vont commencer en octobre 2022, pour se terminer en Mai/juin 2023. Dès à présent, vous avez pu le constater, des travaux préparatoires sur les réseaux hydrauliques sont réalisés par le SYDEC ; ils dureront jusqu'au début du mois de juin.

La route du Puntaou sera également refaite, et des aménagements permettant de ralentir la vitesse des véhicules seront réalisés.



Rénover le groupe scolaire «Les Pignons»



Groupe scolaire - Vue aérienne depuis le parking de la Huchette

La rénovation du groupe scolaire fait également partie de ce projet d'ensemble de requalification et d'embellissement de notre commune. Les salles de classes de l'école primaire, de l'école maternelle, le Centre de Loisirs et la cantine vont être rénovés.

Une nouvelle entrée va être créée côté parking Place Vagos. L'école disposera de deux entrées : l'une pour la maternelle située au même niveau que l'entrée actuelle et une nouvelle entrée pour l'école primaire, entre le centre de loisirs et les salles de classes, avec aménagement de nouveaux locaux, d'un hall couvert et d'un parvis.

Ces travaux de rénovation se découperont en 4 phases :

- **Phase 1 (Janvier 2023)** : elle concernera la rénovation du Centre de Loisirs et durera 8 mois.

- **Phase 2 (Septembre 2023)** : elle se concentrera sur la première moitié des salles de classes de primaire et s'étalera sur 5 mois.
- **Phase 3 (Janvier 2024)** : les travaux se dérouleront sur la dernière partie des salles de classes de primaire pour une durée de 5 mois.
- **Phase 4 (Juillet 2024)** : la rénovation du groupe scolaire se terminera avec la rénovation de l'école maternelle et de la cantine pour une durée de 6 mois.

Une réflexion est actuellement engagée pour identifier la meilleure solution pour délocaliser les salles de classe lors des différentes phases de travaux et permettre aux élèves et aux enseignants de travailler dans la sérénité et en toute sécurité.



Libre expression

Léonnaises, Léonnais,

Nous sommes heureux de vous présenter aujourd'hui, dans ce numéro spécial, les travaux qui vont faire évoluer Léon sur les quatre prochaines années.

Heureux de permettre à nos enfants de disposer bientôt d'une école, d'un centre de loisirs et d'une cour entièrement rénovés et optimisés.

Heureux de vous proposer dès l'été 2023 une belle Avenue du Lac, avec une voie verte qui va permettre aux piétons et aux vélos d'y circuler en toute sécurité.

Heureux de vous livrer pour cet été une rue des Chênes-Lièges refaite, avec la vitesse limitée à 30 km/h, un cheminement apaisé et des espaces de stationnement et de détente pour les cyclistes.

Heureux et fiers de la confiance que vous nous avez accordée en mars 2020, qui nous permet de mener le projet de requalification et de sécurisation du Centre-bourg annoncé.

Heureux donc au fil de ces pages de vous offrir un voyage en 2025, dans notre beau village où vous pourrez vous promener en toute sécurité, sur de larges trottoirs.

Heureux de maintenir le dynamisme et l'attractivité du village, en organisant le passage des véhicules tout en sécurisant les flux des camions qui ne se croiseront plus dans le bourg.

Heureux et fiers enfin de réaliser pour vous ce beau projet, qui démontre que l'essentiel est de Bien vivre à Léon, pas de le contourner.

Groupe « Bien vivre à Léon »
Majorité municipale

Chères Léonnaises et chers Léonnais,

Dans notre dernier encart si nous avons approuvé les projets d'embellissement de notre village nous avons malgré tout émis un bémol concernant sa sécurisation, en soulignant que les poids-lourds continueraient d'y circuler. En effet la seule solution qui consisterait à interdire de fait la traversée des camions dans le bourg, serait de créer la voie de contournement de plus en plus désirée par une partie des habitants. D'ailleurs de nombreux villages impactés par ce même phénomène ont soit, réalisé leurs voies de contournement, soit lancé des études de projets. Ici le plan de circulation a été entièrement repensé autour du trafic poids lourds qui va persister, puisque la municipalité rejette cette voie de contournement.

A noter que certains habitants à qui des promesses qu'aucun poids-lourd ne passerait devant chez eux, ont été très désagréablement surpris d'apprendre « officiellement » le contraire, au cours d'une réunion « informelle » à laquelle nous n'avons pas été conviés.

En ce qui nous concerne, nos demandes d'information plus détaillées sur ce projet de circulation, si elles ne nous ont pas été refusées, sont souvent restées en suspens et ne nous ont pas permis à ce jour de pouvoir renseigner en temps utile la population et d'éviter ainsi la multiplication des « fake news ». Nous allons donc découvrir dans sa globalité, comme vous le contenu de ce numéro spécial. (Ps :Ce jour 21/4/22 nous venons de recevoir le plan de circulation N°1).

Groupe « Léon à venir »
Isabelle BOUCHES, Michel DARREMONT,
Muriel LAGORCE, Eric MACQUART



Les dates clés

2022

JUILLET

Fin des travaux rue des Chênes-lièges

SEPTEMBRE / OCTOBRE

Requalification du centre bourg
Phase 1: Rue de la Poste, Place J-B Courtiau, Rue Fernand Duboscq, Rue des écoles, Rue de la Carreyre, Avenue des Alouettes

OCTOBRE

Début des travaux avenue du Lac

2023

JANVIER

Rénovation du groupe scolaire Phase 1

MAI

- Fin Phase 1 requalification du centre bourg
- Fin des travaux avenue du Lac

SEPTEMBRE

Rénovation du groupe scolaire Phase 2

OCTOBRE

Requalification centre bourg - Phase 2 : rue des écoles et rond-point avenue du Marensin

2024

JANVIER

Rénovation du groupe scolaire Phase 3

MAI

Fin phase 2 requalification du centre bourg

JUILLET

Rénovation du groupe scolaire Phase 4

OCTOBRE

Requalification du centre bourg - Phase 3 : Place de l'église et Grand'Rue

2025

MAI

Fin Phase 3 requalification du centre bourg